Burundi : un « génocide au compte-gouttes »

GRANDS LACS Sévices et arrestations se multiplient

▶ La « crise de basse intensité » se traduit par des violences quotidiennes.
▶ Et la communauté internationale reste impuissante à enrayer l'engrenage.

Eclipsé par d'autres urgences, le Burundi s'enfonce dans ce qui pourrait être qualifié de « crise de basse intensité » et il ne fait plus les grands titres. La sortie de l'impasse actuelle pourrait être d'autant plus terrifiante car la reprise en main n'est qu'apparente et s'accompagne d'une répression quotidienne. Depuis le début de la crise, plus de 400 personnes ont été tuées, une estimation jugée minimaliste par beaucoup ; les arrestations se chiffrent par milliers et 250.000 Burundais ont fui à l'étranger. Selon le haut-commissaire de l'ONU aux Droits de l'homme, 345 cas de tortures et de mauvais traitements ont été enregistrés depuis le début de cette année, soit près de 600 sur les douze derniers mois.

Ces sévices graves ne sont pas seulement infligés dans les lieux de détention officiels, ils se déroulent aussi dans des postes de police ou des prisons clandestines, des cellules disséminées à travers le pays et contrôlées par la « Documentation », nouveau nom du SNR (service national de renseignements).

La Documentation, dont le chef, le général Adolphe Nshimirimana, a lui-même été assassiné l'an dernier par des inconnus, est un service de plus en plus sophistiqué, doté de pouvoirs considérables : directement lié au clan des durs proches de la présidence, il agit à la marge de l'Etat, ne rend compte à personne de ses actions et, avec la coopération des Imbonerakure, les milices de jeunes armées par le pouvoir, il a réussi à quadriller le territoire et à terroriser toute la population jusque dans les zones rurales.

Le système de répression s'appuie aussi sur quelques unités de l'armée et de la police, essentiellement composées de Hutus qui avaient naguère participé à la rébellion du CNDD, le parti au pouvoir, et qui estiment qu'après leurs années d'exil en Tanzanie et de maquis, ils ont une revanche à prendre. D'après les observateurs, ce « noyau dur » met en œuvre un agenda parallèle préparé durant les années de clandestinité.

Il faut se rappeler en effet que la base des Forces pour la défense de la démocratie (FDD) a été recrutée dans les camps de réfugiés en Tanzanie, parmi les centaines de milliers de Hutus qui, en 1972 avaient été contraints de fuir le pays. Ils étaient visés par ce que l'on avait appelé à l'époque le « génocide sélectif », où des officiers tutsis avaient systématiquement éliminé des intellectuels hutus (dont le père du président actuel, un instituteur étranglé avec sa cravate...).

Les Tutsis, à l'époque, pensaient avoir « gagné du temps ». Le temps d'une génération... Le pouvoir actuel, porteur de cette volonté de revanche, ne s'estime pas lié par les accords d'Arusha, qui prévoyaient le partage du pouvoir, à raison de 40 % pour les Tutsis, et un maximum de deux mandats pour le chef d'Etat en exercice. D'après les observateurs, on assiste actuellement à la mise en œuvre de cet « agenda caché » dont s'inspirent des généraux hutus, issus de la rébellion, qui s'emploient désormais à mettre à l'écart ou à éliminer physiquement leurs collègues, tutsis et même hutus, issus des anciennes Forces armées burundaises.

Ce « génocide au compte-gouttes », qui pourrait tout de même déboucher sur un bain de sang généralisé, est aussi rendu possible par les divisions au sein de l'opposition, malgré l'existence d'une plateforme commune, et surtout par l'impuissance de la communauté internationale, où la Chine et la Russie refusent, au Conseil de sécurité, d'adopter des mesures contraignantes pour le pouvoir en place, tandis que l'Union africaine elle-même ne dégage pas de ligne commune et que des armes arrivant à Bujumbura transiteraient par la Guinée équatoriale et le Congo-Brazzaville. Poursuivant dans son attitude de défi, Bujumbura a mis en garde les ressortissants de pays qui ont décidé de suspendre leur coopération avec le Burundi, dont la Belgique, leur demandant de regagner leur pays d'origine ou... de demander un visa touristique... ■

COLETTE BRAECKMAN

RD CONGO

Des députés saisissent la Cour constitutionnelle

Plus de la moitié des députés congolais, appartenant principalement à la Majorité présidentielle (MP, soutenant l'action du président Joseph Kabila) ont saisi la Cour constitutionnelle pour qu'elle donne son interprétation de l'article 70 de la Constitution relatif à la fin du mandat présidentiel, rapporte mardi la presse kinoise. Le second mandat de M. Kabila, au pouvoir depuis 2011, s'achève le 19 décembre prochain et la Constitution lui interdit de se représenter lors de la prochaine présidentielle, dont l'organisation dans les délais est chaque jour plus incertaine.
Cette demande de saisine de la Cour vise à trancher définitivement la question de la fin du mandat présidentiel et savoir si l'actuel locataire du Palais de la Nation peut prolonger son bail au-delà de novembre 2016 jusqu'à l'investiture de son successeur élu. (belga)